

INFORMATION



parue le 17.06.2022

Prévention du risque infectieux et achat de matériel mobilier

Principe

Un nettoyage aisé et régulier du mobilier permet de réduire le risque de transmission contact.

Une prise en compte de ce risque par l'inclusion de critères lors de l'acquisition de nouveau mobilier ou en cas de renouvellement permet de le réduire.



Cette démarche permet également de prévoir dès l'achat le nettoyage et la maintenance et d'en estimer les coûts.

Critères



D'un point de vue général, toute pièce de mobilier fixe ou mobile doit être lisse, facile à nettoyer, étanche et résistant aux produits chimiques et aux chocs. Dans les locaux administratifs, le mobilier utilisé par le personnel en contact avec les patients doit suivre les mêmes principes.

Le mobilier doit être lisse et comporter le moins de joints possibles, ainsi qu'un minimum d'angles que l'on préférera arrondis. En cas de contact avec des surfaces d'appui (sol et cloisons) la présence d'un joint en silicone est requise sur tout le périmètre du mobilier.

Pour ce qui est des fauteuils, chaises ou assimilés, excepté dans les locaux purement administratifs, les revêtements doivent être dans des matériaux facilement lavables/désinfectables et non poreux, idéa-lement « waterproof » afin d'éviter la pénétration de liquides biologiques ou non dans le rembourrage; en ce sens les tissus sont à proscrire.

Concernant les rampes/mains courantes dans les couloirs, elles doivent résister aux chocs, aux produits détergents-désinfectants et être placées de telle façon qu'elles soient faciles à nettoyer.

Les matériaux utilisés dans la fabrication du mobilier doivent être :

- Lisses
- Imperméables et non poreux
- Lavables et désinfectables par essuyage humide ou par immersion.

Un avis sécurité avant achat est une bonne pratique.

Référentiels

Conseil Supérieur de la Santé, DOCUMENT DE CONSENSUS 4 : LE MOBILIER, https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_the-me-file/19085801/Document%20de%20consensus%204%20%3A%20le%20mobilier.pdf, 16/06/2020